



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 1 de 6

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Sea Foam Marine Pro**  
Code du produit : MP16CA  
Forme du produit : Mélange.  
Utilisations recommandée : Traitement du système de carburant.  
Fabricant : **Sea Foam International, Inc.**  
P.O. Box 639  
Bismarck, ND USA 58502-0639  
T 701-751-7363  
Distributeur : Voir le fabricant  
Numéro d'urgence : +INFOTRAC – (800) 535-5053 (dans les États-Unis continentaux) (8 h 30-16 h 30, du lundi au vendredi, HNC); +1 (352) 323-3500 (en dehors des États-Unis) REMARQUE : le numéro d'appel d'urgence de INFOTRAC ne doit être utilisé que pour une urgence liée à des produits chimiques en cas de déversement, de fuite, d'exposition, d'accident ou d'incendie.



### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 2 H225  
Asp. Tox. 1 H304

#### Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

##### Pictogrammes de danger (GHS CA)



##### Mention d'avertissement (GHS CA)

DANGER

##### Mentions de danger (GHS CA)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence (GHS CA)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils de prudence (GHS CA)

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% wt
Distillats de pétrole	*	*
Solvant à base d'hydrocarbures	*	*

Commentaires - \*L'identité des ingrédients chimiques et/ou les informations de concentration retenues pour certains ou tous les composants présents sont des informations commerciales confidentielles. Numéro d'enregistrement HMIRA: 03405462 - Date de dépôt 2021.03.12.



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 2 de 6

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers secours

<i>Premiers soins après ingestion</i>	: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
<i>Premiers soins après inhalation</i>	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
<i>Premiers soins après contact avec la peau</i>	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
<i>Premiers soins après contact oculaire</i>	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

<i>Symptômes/effets après ingestion</i>	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<i>Symptômes/effets après inhalation</i>	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<i>Symptômes/effets après contact avec la peau</i>	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<i>Symptômes/effets après contact oculaire</i>	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

#### Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

<i>Moyens d'extinction appropriés</i>	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Produit chimique sec. Mousse. Brouillard d'eau.
<i>Agents d'extinction non appropriés</i>	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

<i>Danger d'incendie</i>	: Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.
<i>Danger d'explosion</i>	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

<i>Protection en cas d'incendie</i>	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
<i>Instructions de lutte contre l'incendie</i>	: Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<i>Mesures générales</i>	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
--------------------------	---

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<i>Pour la rétention</i>	: Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de
--------------------------	--



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 3 de 6

protection individuelle recommandé.

### Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### Référence aux autres sections

: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

#### Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Garder sous clef.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Distillats de pétrole

USA – ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr (brouillard d'huile)
USA – ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 15 min (brouillard d'huile)

### Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

### Protection des mains

: Porter des gants appropriés.

### Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

### Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection oculaire

: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

### Autres informations

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### État physique:

Liquide.

### Apparence:

Liquide clair.

### Couleur:

Limpide.

### Odeur:

Classique.

### Inflammabilité (solide, gaz):

Liquide et vapeurs très inflammables.

### Limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible.

### Pression de la vapeur:

Aucune donnée disponible.

### Pression de vapeur à 50 °C:

Aucune donnée disponible.



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 4 de 6

**Seuil olfactif:**  
Aucune donnée disponible.

**Densité relative:**  
0.843

**pH:**  
Aucune donnée disponible.

**Solubilité:**  
Insoluble.

**Point de congélation:**  
Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau:**  
Aucune donnée disponible.

**Point d'ébullition:**  
133,9 °C (273 °F).

**Température d'auto-inflammation:**  
Aucune donnée disponible.

**Point d'éclair:**  
26 °C (78.8 °F) TCC (

**Température de décomposition:**  
Aucune donnée disponible.

**Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) :**  
< 1

**Viscosité à 40°C:**  
3.42 cSt.

**Vitesse d'évaporation relative (éther=1):**  
Aucune donnée disponible.

**Autres informations:**  
Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Vitesse d'évaporation:**  
Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
<b>Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
<b>Matières incompatibles</b>	: Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les effets toxicologiques

<i>Toxicité aiguë (voie orale)</i>	: Non classé.
<i>Toxicité aiguë (voie cutanée)</i>	: Non classé.
<i>Toxicité aiguë (inhalation)</i>	: Non classé.

Distillats de pétrole	
DL50 orale rat	>5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg
Solvant à base d'hydrocarbures	
DL50 orale rat	>5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	73680 ppm/4h
ATE CA (gaz)	73680 ppmv/4h

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: Non classé .
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Non classé.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	: Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	: Non classé.



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 5 de 6

Toxicité pour la reproduction : Non classé.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Distillats de pétrole	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sexe: mâle, Ligne Directrice: OECD Ligne Directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées pendant 90 jours chez les rongeurs)

Solvant à base d'hydrocarbures	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4.71 mg/l air Animal: rat, Ligne Directrice: EU Method B.29 (Toxicité subchronique par inhalation: étude de 90 jours)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Ligne Directrice: EU Method B.29 (Toxicité subchronique par inhalation: étude de 90 jours)

**Danger par aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires..

**Symptômes/effets après inhalation** : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Symptômes/effets après contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Symptômes/effets après contact oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

**Symptômes/effets après ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Autres informations** : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Toxicité

*Écologie - général* : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats de pétrole	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

Solvant à base d'hydrocarbures	
CL50 poisson 1	8.41 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [semi-statique, fermé])
CE50 crustacés 1	4.7 mg/l Espèces: Daphnia magna
CE50 72h algues 1	12.4 mg/l Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata (ancien nom: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h algues 2	18.9 mg/l Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata (ancien nom: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

#### Persistance et dégradabilité

*Sea Foam Marine Pro* : Non établi.

#### Potentiel de bioaccumulation

*Sea Foam Marine Pro* : Non établi.

#### Mobilité dans le sol

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Autres effets néfastes

*Ozone* : Non classé.

*Autres informations* : Aucun autre effet connu.



# SEA FOAM MARINE PRO

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Version: 4021CA  
Date de révision: 2024/01/15

Loi en vigueur: Canada  
Page 6 de 6

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/réceptier dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description sommaire pour l'expédition : Conformément aux exigences de TMD.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1268

Groupe d'emballage (TDG) : III

TMD Classes de danger primaires : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables

Description document de transport (TDG) : UN1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. 3, III

Désignation officielle pour le transport (TDG) : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

Étiquettes de danger (TMD) :



Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Transport aérien et maritime

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Directives nationales

: Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Réglementations internationales

: Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Clause de non-responsabilité** : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.